

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0325**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Jean-Paul Colin pour une mission à Madagascar

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0325**

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Jean-Paul Colin pour une mission à Madagascar
service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Le cadre d'intervention de la coopération décentralisée de la Communauté urbaine dans le secteur de l'eau distingue les actions de solidarité internationale consistant au financement d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement, *via* le dispositif financier dit "fonds eau" et les programmes de coopération décentralisée visant le renforcement des capacités des collectivités locales oeuvrant dans le secteur de l'eau.

En application, la direction de l'eau de la Communauté urbaine met en œuvre deux types de projets à Madagascar : les actions du fonds eau et le programme de coopération décentralisée qui a lui-même pour objectifs la mise en application du code de l'eau et des orientations nationales prises dans ce secteur par l'état malgache sur la région pilote de la Haute-Matsiatra.

Monsieur Jean-Paul Colin, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, conduira la délégation qui assurera le suivi des projets "fonds eau" à Tanarive, Fianarantsoa et Manakara et participera au deuxième comité de pilotage qui se tiendra à Madagascar du 5 au 13 octobre 2008.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2008-0009 en date du 25 avril 2008, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Jean-Paul Colin pour une mission à Madagascar du 5 au 13 octobre 2008.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.